



Conseil économique et social

Distr. générale
30 juin 2017
Français
Original : anglais

Onzième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques

New York, 8-17 août 2017

Point 14 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Systèmes d'écriture et prononciation :
translittération dans un système d'écriture non latin**

Évolution récente des directives de translittération en chinois des noms géographiques étrangers

Résumé**

Ces cinq dernières années, la Chine n'a cessé de consolider son travail de translittération en chinois des noms géographiques étrangers. S'inspirant des huit directives applicables à cette fin, elle a élaboré quatre nouvelles normes, portant sur la translittération en chinois des noms géographiques coréens, japonais, persans et lao.

Le chinois est la langue officielle de la Chine et l'une des six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. Pictogrammes, les caractères chinois permettent d'exprimer des éléments aussi bien sonores que sémantiques. Il arrive fréquemment qu'un caractère chinois ait plusieurs prononciations et que plusieurs caractères aient la même prononciation. C'est pourquoi il est indispensable d'appliquer des techniques et des normes spécialisées pour parvenir à une translittération en chinois normalisée des noms géographiques étrangers. Les quatre nouvelles directives de translittération concernent la translittération entre le chinois et des systèmes d'écriture non latins. Les principes communs de translittération sont les suivants : 1) utiliser des données d'origine et choisir des traductions chinoises communément acceptées dans la translittération. Les cartes, nomenclatures, dictionnaires géographiques et autres éléments utilisés pour la translittération en chinois des noms géographiques étrangers doivent être officiels, à jour et normalisés, et il convient de choisir les traductions chinoises communément acceptées pour les noms géographiques étrangers; 2) procéder à une translittération pour les noms propres et traduire les noms communs; 3) pour la translittération des noms dérivés et des éponymes, suivre la même procédure que pour les mots à partir desquels ils ont été construits.

* E/CONF.105/1.

** Le rapport, établi par Liu Lian'an, Gao Yu et Ji Yuan, peut être consulté *in extenso*, dans les langues de l'original uniquement, à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/geoinfo/UNGEGN/ungegnConf11.html>, sous la cote E/CONF.105/71/CRP.71.

